

Suite à l'élection municipale du 28 juin 2020 et au Conseil municipal d'installation du 04 juillet 2020, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Mairie de Waziers.

Administré par un Conseil d'Administration, le CCAS est un établissement public doté d'une personnalité juridique de droit public et ainsi d'un budget propre.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

PARMI CES PERSONNES, DOIVENT FIGURER OBLIGATOIREMENT ET AU MINIMUM :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations familiales (UDAF) ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Lesdites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Pour que les candidatures soient retenues, les postulants proposés par les associations doivent répondre à plusieurs critères :

- Avoir été officiellement mandatées par l'association pour la représenter
- Que le siège de l'association soit localisé dans le département du Nord
- Mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- Ne pas être fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretenir aucune relation de prestation à l'égard du CCAS
- Ne pas être membres du conseil municipal

Les associations peuvent formuler toute proposition concernant leurs représentants auprès du maire par écrit **avant le 14 août 2020.**

Pour pouvoir candidater il vous suffit d'envoyer un courrier adressé à Monsieur le Maire :

**Hôtel de Ville
Place André Bordeu
59 119 WAZIERS**